



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-04/2025 /

Dossier complet le : 16-04/2025 /

N° d'enregistrement : 002703/KK P

1 Intitulé du projet

PISCINE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN SUD-OUEST À BOUAYE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE NANTES METROPOLE

Raison sociale

Nantes Metropole

N° SIRET

24440040400129

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AFFILE

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à implanter une piscine. Cet équipement sera dimensionné de façon à pouvoir accueillir

l'ensemble des enfants, pour l'apprentissage du « savoir nager » et pour les cours d'éducation physique et sportive.

Cette opération concerne sept communes totalisant 90 classes du 1er degré et 81 classes du second degré.

La future piscine comptera un bassin de 25 mètres et 6 lignes d'eau, de 375 m² (grand bain) et un petit bassin

d'apprentissage (petit bain). Sa vocation sera scolaire et associative. Elle sera également ouverte au grand public.

Au global, le projet comprend les opérations suivantes :

• L'implantation d'une piscine :

4.2 Objectifs du projet

L'évolution démographique de la métropole de Nantes conduit à une augmentation de la fréquentation des piscines existantes induisant une demande accrue de surfaces d'eau, notamment pour les scolaires en lien avec l'apprentissage du « savoir nager ». Or, faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

L'étude concernant l'offre d'équipements aquatiques, réalisée en 2018 à l'échelle métropolitaine, a notamment mis en lumière une réelle carence dans le quadrant Sud-Ouest de l'agglomération. En effet, 7 communes de la métropole n'envoient pas d'élèves primaires dans les piscines (Bouaye, La Montagne, Saint Jean de Boiseau, Le Pellerin, Saint-Aignan de Grandlieu, Saint-Léger les Vignes et Brains).

C'est dans ce cadre, et avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du pays d'Herbauges

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'implantation du projet nécessitera le défrichement préalable de la parcelle.

Afin de réduire au minimum le défrichement et l'incidence environnementale du projet, la parcelle d'implantation (environ 2 ha) a fait l'objet d'un diagnostic écologique (inventaire faune, flore et habitat sur 4 saisons et inventaire des zones humides). Le rapport de ce diagnostic est joint en annexe du présent cerfa.

Des zones à enjeu fort ont été identifiées. Le projet a été retravaillé en intégrant ces sensibilités environnementales.

L'évitement des zones à enjeu fort a permis de proposer un projet de moindre impact environnemental sur la zone d'implantation du projet.

La mise en œuvre du projet nécessitera l'aménagement d'une surface d'environ 6 000 m² dont environ 2000 m² de bâtiment.

Le chantier aura une durée d'environ 22 mois.

Il intégrera un déroulement classique d'une opération de ce type :

- préparation du terrain (défrichement, repérage, balisage, etc.)
- terrassement et fondation
- construction et génie civil (bâtiment, VRD, CVC, etc.)
- aménagement intérieur et installation des équipements

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La vocation première de l'équipement sera d'accueillir un public scolaire.

Les installations visent l'accueil annuel d'environ 70 000 personnes.

En termes d'accès, il est prévu des stationnements vélos et voiture (à destination PMR, exploitation technique et administrative), une desserte depuis le boulevard, une aire de dépôt pour 2 cars et un accès chaufferie biomasse du réseau de chaleur de Bouaye.

La projection d'exploitation prévoit une ouverture quotidienne 12 heures par jour en semaine (du lundi au vendredi de 8h à 20h), 10 heures le samedi (de 8h à 18h) et 7 h le dimanche (de 9h à 14h) soit une ouverture au public de 75 h / semaine soit 3 750 h pour 50 semaines.

Le fonctionnement nécessitera 8 éducateurs, 8 agents et 1 responsable de site. 96 à 144 classes accueillies par an (CP / CE1 et CE2 en primaires, éventuellement maternelles ainsi que collèges et lycées).

Ce type d'équipement répond au besoin d'apprentissage du « savoir nager » et il n'est pas lié à une rentabilité économique mais à un besoin social. Dans ce cadre, sur ce type d'équipement, une rénovation est généralement préférée à un démantèlement.

Cependant, si l'équipement devait être démantelé, il serait privilégié une conversion sur un autre usage communautaire plutôt qu'une déconstruction du bâtiment et un démantèlement des ouvrages.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

À l'exclusion du permis de construire, le projet sera autorisé de défrichement au titre du Code forestier. Des discussions avec les services de l'état sont engagées afin de confirmer l'absence de procédure CNPN.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet (correspondant a la surface defrichee)	(6000 , m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Nantes Metropole - Zone US : Secteur de grands équipements d'interets collectifs ou de services publics

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Bouaye : Commune classée car riveraine d'un lac de plus de 1000 hectares : le lac de Gran-Lieu
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Perimetre d'implantation en dehors des zonages du Plan d'exposition au bruit de l'aerodrome de Nantes-Atlantique
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La parcelle du projet abrite plusieurs zones humides. Le diagnostic ecologique en annexe du cerfa indique précisément la localisation des zones humides. Le dossier de presentation du projet en egalement annexe du cerfa presente les interactions entre le projet et les zones humides recensees.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les installations seront raccordées au réseau public d'adduction d'eau potable. La consommation prévisionnelle sera d'environ 10 000 m ³ par an pour l'accueil annuel de 70 000 personnes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terres excavées lors des opérations liées aux fondations et aux terrassements seront réutilisées au maximum sur le site mais il n'est pas à exclure que les terres excavées soient excédentaires et doivent être évacuées. Une filière de réemploi local serait privilégiée. Le dimensionnement des volumes de terres liés à l'opération n'est cependant pas réalisé à un stade aussi
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La mise en oeuvre necessite le defrichement d'un boisement. Le detail des especes en presence et des enjeux associes est disponible dans le diagnostic ecologique en annexe du present Cerfa. Le dossier presentant le projet et son positionnement vis-a-vis de ces enjeux est disponible en annexe du
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le site est localise a environ 1,8 km des sites Natura 2000 "Lac de Grand-Lieu". Le detail des especes en presence et des enjeux associes est disponible dans le diagnostic ecologique en annexe du present Cerfa.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la consommation d'environ 6000 m ² de surfaces boisees faisant l'objet d'un plan de gestion et abritant des espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'équipement générera des déplacements liés au personnel, à l'entretien et aux personnes utilisant l'équipement. Considérant que l'équipement sera focalisé sur l'apprentissage et le jeune public, les transports en commun devraient être le principal moyen de déplacement associé à cet équipement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources de bruit seront présentes mais essentiellement en bâtiment. Les niveaux de bruit générés par l'équipement seront faibles, voire négligeables.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les accès au site seront éclairés en période d'ouverture lorsque la faiblesse de l'éclairage naturel ne nécessitera, notamment en période hivernale. ~~Le site ne sera pas éclairé en dehors des périodes~~
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les accès au site seront éclairés en période d'ouverture lorsque la faiblesse de l'éclairage naturel ne nécessitera, notamment en période hivernale. ~~Le site ne sera pas éclairé en dehors des périodes~~
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Une chaufferie mixte (bois / gaz) pouvant délivrer jusqu'à 1,6 MW sera mise en place. Cette chaufferie est destinée à un réseau de chaleur urbain de la ville de Bouaye (non dédiée uniquement au projet de piscine). Elle sera conforme à la réglementation sur les ICPE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les installations généreront des eaux usées sanitaires. Le site sera raccordé au réseau public de gestion des eaux usées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La production de déchet sera négligeable et limitée aux opérations d'entretien courant et aux déchets des utilisateurs. Un tri sera mis en place au sein de l'équipement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'aménagement de la parcelle nécessite le défrichement d'environ 6000 m ² de boisement. Ce boisement n'est pas exploité mais a fait l'objet d'un plan de gestion.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet visé par cette disposition n'est recensé sur la commune de Bouaye sur les années 2022, 2023, 2024 et 2025 (janvier et février).
Les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets visés par le 5°e) de l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic écologique recensant les espèces, habitats et zones humides est disponible en annexe du présent Cerfa. Ce diagnostic évalue les enjeux liés aux éléments recensés. Les principaux enjeux identifiés concernent les zones humides et les chiroptères. Les arbres à cavités potentiellement gîtes de chiroptères sont situés en périphérie de l'implantation du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En amont de toute procédure réglementaire, un travail d'évitement et de réduction des incidences potentielles a été mené afin d'aboutir à un projet répondant aux nécessités du besoin mais ayant une empreinte écologique aussi réduite que possible sur la zone.

Un travail a notamment été mené sur la compacité de l'équipement, la mutualisation des stationnements et le choix de la zone d'implantation. Certains sujets liés au stationnement sont encore en cours de travail.

Le principal impact résiduel est lié au défrichement d'environ 6000 m² de boisement et à la destruction d'environ 600 m² de zones humides.

Un travail de compensation du boisement détruit sera effectué lors du travail préparatoire à la demande d'autorisation de défrichement. En effet, le projet est soumis à autorisation de défrichement et il sera préparé un dossier de demande d'autorisation en ce sens intégrant les données liées à la compensation.

Un travail de compensation lié à la destruction de zone humide est également engagé à ce stade avec un travail de recherche et d'identification des pistes potentielles de compensation. Même si le projet n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau en raison de la surface de zone humide impactée (< 1000 m²), l'application du SAGE et du SDAGE impose de prévoir, dans le même bassin versant, la récréation ou la restauration de zones humides.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le diagnostic écologique a mis en évidence des enjeux. Ces enjeux ont alimenté les orientations prises pour le développement du projet et les choix d'aménagement. Le projet établi aujourd'hui permet d'avoir un moindre impact environnemental. L'impact résiduel est centré sur le boisement, les zones humides et potentiellement sur les chiroptères. Ces problématiques seront traitées et les impacts évalués au travers :

- de la demande d'autorisation de défrichement pour la destruction du boisement
- de l'application des règlements du SAGE et du SDAGE pour la compensation des zones humides (travail sur les sites de compensation déjà engagé à ce jour)
- d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées en

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AFFILE

Prénom Bertrand

Qualité du signataire 2eme VP Nantes Metropole - Delegation territorial

À Nantes

Fait le 16-04-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)